

## Article

# L'AMI de France Mobilité « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables » (TENMOD)

*Un nouveau souffle pour la mobilité en milieu rural en Bretagne*





La place de la mobilité en milieu rural n'est pas un énième dossier technique mais bel et bien un enjeu social, économique, écologique et politique qui doit intégrer la diversité des publics (scolaires, étudiants, adultes, seniors, PMR, touristes...), la diversité des flux de déplacements (quotidiens, hebdomadaires, saisonniers...) et la diversité des infrastructures existantes. **Comment cette mobilité se concrétise-t-elle dans les territoires bretons ? Et qu'est-ce que l'AMI Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) apporte à ces territoires ?**

**La dépendance à la voiture en milieu rural est une réalité.** La population des communes bretonne est très largement motorisée, et les ménages comptent en moyenne deux voitures. Cette dépendance est une fragilité pour ces ménages compte-tenu de la hausse du coût des énergies, du coût croissant de l'entretien d'une voiture (le 2ème véhicule du parc individuel est souvent moins bien entretenu et donc plus coûteux), sans parler du coût lié à l'accès à la technologie (électrique).

**Le droit à se déplacer est remis en question.** Pour les populations vieillissantes et isolées, cette dépendance remet en question le droit même de se déplacer. Les indicateurs de précarité ou encore la part de la population non motorisée interpellent également. Les employeurs font état de difficultés pour recruter en milieu rural. La part importante d'abandon d'un emploi ou d'une proposition d'emploi pour des raisons de mobilité, le nombre de personnes fragilisées professionnellement par la réforme du contrôle technique ou les difficultés d'accès au permis de conduire témoignent de ces difficultés.

**Le besoin de renouer avec la proximité.** En raison de la distanciation accrue entre lieu de vie et lieu de travail, la commune est le pôle de proximité idéal dans le relais de l'armature urbaine des territoires. En moyenne les déplacements domicile-travail représentent 30% des déplacements. Pour le reste, il s'agit de déplacements dits du quotidien, c'est-à-dire : aller à la crèche, aller à l'école, aller chez le médecin, se déplacer pour ses services, ses loisirs, faire ses courses, etc. Dans la plupart des cas, ces déplacements se font à l'échelle communale, du moins à l'échelle de ces pôles de proximité, de 2000 à 4000 habitants, dans un rayon 5 à 10 km maximum.

**Crise sanitaire et « démobilité », un bouleversement majeur.** La crise sanitaire du covid-19 que nous avons traversée a bouleversé nos sociétés et notre rapport aux déplacements quotidiens. Ces événements ont laissé dans le paysage des mobilités post-confinement une chute de fréquentation du transport public et vraisemblablement une hausse de l'utilisation de la voiture, un maintien du télétravail à un haut niveau, une place du vélo et enfin, une évolution vers davantage de démobilité. C'est dire que le choix de moins se déplacer ou de se déplacer moins loin est préconisé, et que des services de livraison à domicile ou de collecte facilitée se dessinent plus clairement.



Les documents de planification, plans, schéma et autres stratégies classiques en matière de mobilité, construits de façon descendante à l'échelle de l'EPCI et s'appliquant à toutes les communes membres ne permettent pas la plupart du temps de traduire le maillage local ni la finesse des besoins humains. C'est la raison pour laquelle le projet TENMOD inverse la logique selon une **approche ascendante**, en repartant de l'échelon communal pour répondre aux besoins des habitants et, par ce biais, appuyer les services des EPCI dans la construction d'une stratégie de soutien aux ruralités.



TENMOD est un appel à projets qui vise à soutenir les nouvelles mobilités durables des territoires périurbains et peu denses. L'AMI offre l'opportunité d'explorer les solutions qui sont souhaitables et possibles localement, traduisant les engagements des démarches de planification, complémentaires aux offres de transports développées dans ces territoires, et adaptées aux communes à plus faible densité de population. **A l'issue des cinq précédentes éditions de l'AMI TENMOD, ce sont 140 projets lauréats qui étudient, planifient et expérimentent des solutions de mobilité adaptées à leurs territoires.**

Cette année, en janvier 2022, une sixième a été lancée avec l'ambition de répondre à ces deux axes : **Mutualiser, déployer pour une mobilité durable et solidaire sur tous les territoires périurbains et peu denses (Axe 1) et innover, expérimenter et évaluer des solutions, services de mobilité et démobilité des biens et des personnes (Axe 2).**

**Les territoires de Quintin et Dinan Agglomération, deux territoires situés dans le département des Côtes-d'Armor ont été lauréats de cet AMI.**

**Nous vous proposons de découvrir leurs projets !**

## Quels sont les enjeux de la mobilité sur le territoire ?

Le principal enjeu est de mieux répondre à la diversité des besoins de déplacements des habitants sur un vaste territoire aux spécificités territoriales différenciées. Un des objectifs est d'améliorer la desserte des territoires tant au niveau des liaisons internes qu'avec les pôles extérieurs, dans un souci de cohérence des réseaux et de lisibilité pour l'utilisateur.

## Quel est le projet développé dans le cadre de l'AMI TENMOD ?

L'AMI TENMOD permet de partir des besoins de mobilité et de dé-mobilité (vie économique, culturelle...) des habitants et acteurs de commune test rurale, dont le bassin de vie dépasse les frontières administratives. Notre commune-test, Broons, participe au dispositif Petites Villes de Demain, un avantage pour les actions portant sur le volet économique et culturel.

## Quels sont les premiers résultats ?

La phase de concertation avec les acteurs des communes, ainsi que l'échange avec des partenaires institutionnels et associatifs, ont permis de définir des actions à diverses échelles : dynamisme de centre-bourg, souhait de liaisons hameaux/communes voisines et centre-bourg ou pôle principal (St Briec/Lamballe/Dinan) via la mise en place de covoiturage ou création d'aménagements et de services cyclables.

## De quel accompagnement avez-vous bénéficié ?

Nos partenaires institutionnels nous ont accompagné depuis le début du projet, via leur participation aux réunions de pilotage.

## Quel conseil donneriez-vous à une collectivité qui souhaiterait s'engager une démarche similaire ?

TENMOD est un outil intéressant pour le développement d'un territoire. Nous avons fait le choix de prendre un territoire rural avec des freins pour la mobilité à cheval entre deux EPCI. Ces rencontres ont créé une bonne dynamique de travail entre nos EPCI. C'est le point positif de cet AMI.



ARTHUR Lionel - Chef de projets Déplacements Direction Aménagement et Déplacements,  
HAMON Jean-Paul - Conseiller "patrimoine immobilier et foncier, accessibilité services publics«

### Quels sont les enjeux de la mobilité sur le territoire ?

Au cœur d'un territoire rural au sud de l'agglomération, Quintin et ses communes voisines partagent des problématiques spécifiques de mobilité des personnes et d'accès aux services. L'absence de transport collectif et même si une offre de transport à la demande est portée par l'EPCI, fait que la voiture demeure le moyen de base pour se déplacer. Eloignement et isolement géographiques peuvent conduire à une certaine précarité de populations qui, en fonction de leur âge et/ou de leurs capacités financières, n'ont plus accès à un certain nombre de service. Un autre enjeu est de réussir à développer des moyens de déplacements plus actifs, afin de contribuer à la transition énergétique.

### Quel est le projet développé dans le cadre de l'AMI TENMOD ?

L'AMI a été une opportunité pour poser et partager cette problématique à l'échelle territoriale et mesurer que la question des mobilités en milieu rural ne peut se réduire à la seule offre en transport collectif. Cet enjeu questionne non seulement notre façon d'aménager et d'habiter le territoire mais aussi de la nécessité d' « aller vers » les différentes populations.

### Quels sont les premiers résultats ?

Parmi l'ensemble des pistes d'action envisagées, deux chantiers sont d'ores et déjà engagés : une réflexion autour de la déclinaison du schéma cyclable au niveau local et, à une échelle plus large, un début de réflexion autour d'un service de santé itinérant, en synergie avec les projets territoriaux de santé.

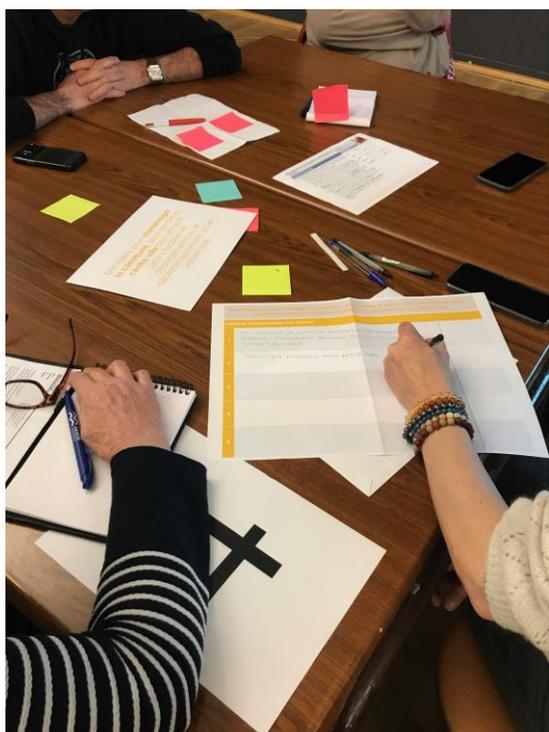


## De quel accompagnement avez-vous bénéficié ?

Il ressort de la démarche un enjeu qui va au-delà de la seule problématique mobilité, mais correspond plus largement à un besoin de proximité et de centralité. Partant, le projet gagne à s'inscrire dans les démarches transversales d'ores et déjà engagées, telles que l'opération de revitalisation du territoire et celle des « petites villes de demain », afin d'agir en cohérence avec la dynamique territoriale et de saisir les opportunités de partenariat. Des politiques menées à d'autres échelles locales ou régionales seront autant d'appuis utiles en termes de retour d'expériences et de soutien ; l'on pense notamment à l'agence régionale de santé et aux communautés professionnelles territoriales de santé pour le service itinérant envisagé. Plus généralement, un besoin d'animation et d'ingénierie apparaît nécessaire pour faire vivre et coordonner la dimension multi-acteurs inhérente au projet.

## Quel conseil donneriez-vous à une collectivité qui souhaiterait s'engager une démarche similaire ?

Dans le cadre d'un projet dont la méthodologie ascendante est particulièrement revendiquée, la concertation, la participation citoyenne, le partage d'expériences et d'initiatives sont autant de leviers nécessaires pour créer un état d'esprit collectif qui nourrit la démarche. Cela se traduit à Quintin par la volonté d'associer l'ensemble des communes du bassin de vie, mais aussi le plus grand nombre dans le cadre d'ateliers citoyens pour faire ressortir les forces et les potentiels du territoire, dans la diversité de ses acteurs, de ses ressources locales et du panel de solutions à imaginer.





Avec la participation de

**Céline LORENT**

Service Transports et Mobilité

**Jean-Paul HAMON**

Conseiller délégué "patrimoine immobilier et foncier, accessibilité services publics"

Cet article a été édité par Auxilia.

**AUXILIA**  
CONSEIL EN TRANSITION

